



Vers Paris 2050

Affronter ensemble
les défis de notre siècle

Cahier des charges

Appel à projets artistiques à destination des
artistes plasticien.ne.s dans le domaine des
arts visuels

Sommaire

Présentation.....	3
La démarche	3
Textes d'inspiration	4
L'appel à projets artistiques.....	4
Nature des dotations.....	4
Critères d'éligibilité	5
Remise des candidatures.....	6
Critères de sélection.....	7
Nature des oeuvres.....	7
Accompagnement et restitution.....	7
Calendrier	8
Renseignements complémentaires.....	9

Présentation

La démarche « Vers Paris 2050, affronter ensemble les défis de notre siècle »

Dans le cadre de son programme de résilience et de prospective, la Ville de Paris s'associe au CAUE de Paris pour lancer **la démarche de prospective créative "Vers Paris 2050, affronter ensemble les défis de notre siècle"**.

Cette démarche vise à interroger les enjeux clés auxquels Paris pourrait être confronté à l'avenir, grâce à la production par les Parisien·ne·s d'illustrations, d'images et de récits de **futurs possibles**, reflétant le quotidien à Paris en 2050.

La démarche se déploie au travers de **quatre dispositifs créatifs participatifs** : un concours adressé aux étudiant.e.s francilien.ne.s, des ateliers pédagogiques avec le jeune public, des ateliers d'écriture et un appel à projets artistiques destiné aux créateurs professionnels. L'ensemble des productions récoltées dans le cadre de ces dispositifs seront **exposées en 2024** au Pavillon de l'Arsenal. L'exposition durera 5 semaines à partir du début du mois de février et sera accompagnée d'une programmation événementielle de conférences, d'ateliers, de visites guidées et de temps de rencontres et d'échanges avec les Parisien·ne·s.

L'objectif de la démarche est de produire une mise en récit commune des transformations du territoire parisien à engager pour relever **les défis du siècle à l'horizon 2050**.

3

Les textes d'inspiration

Quatre textes d'inspiration constituent le point de départ de la démarche "Vers Paris 2050". Ils imaginent différents futurs possibles à Paris à l'horizon 2050, selon l'impact des différents chocs qui pourraient survenir (changements climatiques et catastrophes naturelles, crise de la biodiversité, crise migratoire, raréfaction des ressources, etc.). Cherchant à s'éloigner à la fois de l'utopie et de la dystopie, ces textes se placent à **l'échelle du quotidien**, en explorant comment les habitant-e-s pourraient être impacté-e-s par les crises qui surviennent, et comment ils-elles pourraient se mobiliser pour y répondre.

Les quatre textes sont présentés dans le document annexe et sur :
<https://www.caue75.fr/paris2050/textes>

L'appel à projets artistiques

4 Cet appel à projets invite des artistes à **mettre en récit**, à travers une œuvre originale, **un futur possible pour Paris à l'horizon 2050**, en prenant comme point de départ l'un des quatre textes d'inspiration.

Ces productions plastiques peuvent toucher des disciplines variées dans le champ des arts visuels: arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, film, vidéo, installation, nouveaux médias, peinture, photographie, sculpture, création sonore... Elles doivent permettre **une expérience immersive** lors de l'exposition prévue pour 2024, en invitant les Parisien·ne·s à se projeter dans le scénario choisi par l'artiste.

Nature des dotations

Quatre équipes artistiques ou artistes seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet (une œuvre par texte d'inspiration). Chacune recevra une dotation d'un montant de 7 000 € TTC. Cette dotation intègre la création artistique de l'œuvre et sa réalisation matérielle et technique ainsi que son installation dans l'exposition. L'artiste peut faire appel à d'autres financements pour réaliser le projet.

Les dotations seront versées en **4 tranches** selon le calendrier de production proposé par l'artiste dans la note d'intention (1ère tranche d'acompte / 2ème tranche à 50% de la production / 3ème tranche à la livraison / 4ème tranche à l'installation de l'œuvre)

Critères d'éligibilité

CRITÈRE 1

> L'appel à projets est destiné aux artistes intervenant dans le champ des arts visuels.

Sont également éligibles des démarches pluridisciplinaires entre plusieurs disciplines d'arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, art vidéo et/ou numérique, performance, etc) ou tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques (danse, théâtre, design, architecture, etc).

CRITÈRE 2

> Plusieurs types de candidatures sont possibles : la candidate / le candidat peut postuler seul.e ou en collectif, avec ou sans structure d'accompagnement (institution artistique, sociale, territoriale...).

CRITÈRE 3

> La production proposée sera une création exclusive, qui n'aura pas déjà été présentée au public. Il peut toutefois s'agir d'un projet en cours d'élaboration ou d'un projet pilote, mais non d'un projet déjà abouti.

La participation au présent appel à projets entraînera une cession non exclusive des droits d'exploitation des auteurs/autrices sur leurs œuvres.

CRITÈRE 4

> La présentation du projet devra rendre compte de la manière dont l'œuvre sera présentée au public dans le cadre de l'exposition de restitution de la démarche « Vers Paris 2050 » au Pavillon de l'arsenal et du caractère immersif que son expérience offrira au public.

CRITÈRE 5

> Le poids de l'œuvre exposée au Pavillon de l'arsenal ne pourra pas excéder 500kg et ses dimensions démontées n'excéderont pas celles d'une porte standard.

Remise des candidatures

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via un formulaire accessible sur le site du CAUE de Paris et de la Ville de Paris.

La candidature devra obligatoirement comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- **Formulaire de candidature complété** ;

- **Une note d'intention** (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels) décrivant le projet de création, le processus de fabrication et les modalités d'exposition (cinq pages maximum, format PDF). Les candidats s'attacheront à présenter les éléments utiles à la bonne appréhension par le jury de leur projet de création ;

- **Un dossier de références artistiques**, comprenant des exemples d'œuvres précédemment réalisées, accompagnés de visuels et de documentations existantes (images, textes, entretiens, vidéo) (dix pages maximum, format PDF) ;

- **Une biographie et un curriculum vitae** de l'artiste ou du collectif (format PDF) ;

6 - **Un budget prévisionnel** précisant l'allocation des 7 000 € de la dotation selon un modèle prédéfini à télécharger sur le site du CAUE de Paris et de la Ville de Paris (format PDF) ;

- **Un calendrier prévisionnel** (format PDF).

Les documents devront être rédigés en langue française. La taille maximale de chaque document est de 10 Mo. Tout dossier ne respectant pas le format et la taille demandés ne sera pas analysé.

Sélection

Suite à l'examen des candidatures, le jury, composé de professionnels de l'art, du CAUE de Paris du Pavillon de l'Arsenal et d'élu.e.s de la Ville de Paris, distinguera quatre projets lauréats sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité ;
- La qualité artistique du projet ;
- Le caractère avéré et innovant de l'approche immersive ou participative ;
- La capacité des candidat-e-s à s'approprier les textes d'inspiration prospective et leurs différents fragments, qui constituent des bases à compléter, à poursuivre, à détourner, et leur capacité à éclairer ces futurs possibles sous un angle nouveau et inattendu ;
- La diversité des propositions artistiques proposées.

Nature des oeuvres

7

> Seront appréciés les projets dont la production aura été réalisée en interaction avec le public. Le cas échéant, les porteurs de projet veilleront à être dans une démarche de documentation sur le processus de production et pourront fournir le matériel suivant : captation vidéo, photo, textes / journal de bord ou interview des participants... ou tout autre témoignage du travail en cours et de l'investissement des parties prenantes.

> Seront appréciés les projets qui proposeront la création d'œuvres immersives ou collaboratives, permettant une interaction avec le public.

Accompagnement et restitution

Plusieurs restitutions intermédiaires et points d'étapes avec la Ville de Paris et le CAUE de Paris seront programmés pendant la phase de production. Les modalités et le calendrier de ce suivi seront adaptés au projet de création.

> La note d'intention devra contenir un calendrier avec les différentes phases de production de l'œuvre de l'artiste.

Le calendrier

21 juillet 2023

lancement de l'appel à projets artistiques et ouverture des candidatures

15 septembre 2023

clôture des candidatures

**fin septembre -
début octobre 2023**

réunion du comité de sélection et annonce des lauréat.e.s

mi-octobre 2023

visite de l'espace d'exposition, présentation du projet de scénographie et rencontre avec le commissaire d'exposition

novembre 2023

restitution intermédiaire avec la Ville de Paris et le CAUE

décembre 2023

restitution intermédiaire avec la Ville de Paris et le CAUE

8

fin janvier 2024

date limite de réception des oeuvres

début février 2024

exposition des oeuvres lauréates au Pavillon de l'Arsenal

mi-mars 2024

fin de l'exposition et démontage des oeuvres

Ressources

Renseignements complémentaires

- Plateforme pour candidater :
<https://tally.so/r/wvrl0v>
- Pour en savoir plus sur les textes d'inspiration :
se référer à l'annexe ou sur <https://www.caue75.fr/paris2050/textes>
- En savoir plus sur le dispositif « Vers Paris 2050 » :
<https://www.caue75.fr/paris2050>
- En savoir plus sur le CAUE de Paris :
<https://www.caue75.fr/le-caue-de-paris>
- En savoir plus sur la Ville de Paris :
<https://www.paris.fr/>

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : versparis2050@caue75.fr



paris.fr
caue75.fr/paris2050